

# BIJOUX MERCREDI 8 FEVRIER 2023 À 09H30

	MERCREDI 8 FEVRIER 2023 A 091130	
	SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ JUSQU'AU MOMENT DE LA VENTE	Estimation en €
800	Pièce de 100 F Napoléon III en or 1857	1300 / 1350
801	Monture bague en platine ( chaton vide) poinçon tête de chien .Poids: 2.3 gr	70 / 80
802	Lot de deux montres : 1 montre de col en or (poinçon tête de cheval, boitier et contre boitier en or, bélière en métal). Poids brut : 15.7 g. Et une montre de poche en argent	150 / 180
803	DULUC montre pendentif en forme de boule en métal doré et Montre bracelet modèle dame SEIKO en métal doré. Pendentif pierre dure .	50 / 60
804	Lot de 18 pièces en or de 20 F : 5 pièces Napoléon III, 5 pièces "au Génie" et 8 pièces Marianne République Française	4500 / 4800
805	Lot de trois doubles Souverains en or (les trois sont sur monture griffes en or, bélières en métal): 2 Victoria 1887 et 1893 et 1 Edward VII 1902. Poids total: 57.3 g	1600 / 1800
806	Pièce de 5 Souverains en or à l'effigie de Victoria 1887, sur une monture griffes en métal argenté. Poids brut : 43.8	1200 / 1400
807	CARTIER : Montre bracelet de dame modèle "Santos" en acier et or. Mouvement à quartz. Cadran (décoloré) avec datographe. Numérotée : 187903/05179. Présentée dans son écrin.	200 / 300
808	Pièce en or de 10 Dollars 1888.	600 / 700
809	Chevalière en or (poinçon tête d'aigle) aux initiales "PD". Poids : 8.3 g	200 / 230
810	Deux demi-alliances en or blanc et en or jaune (poinçons têtes d'aigle), serties de pierres blanches et rouges. Poids brut total : 6.5 g	150 / 200
811	Lot varia en or (poinçons têtes d'aigle) comprenant : un petit boitier de montre, deux alliances, une paire de boucles d'oreilles et un bracelet mailles figaro. (une alliance non poinçonnée, dispensée de contrôle). Poids total brut : 25.7 g	450 / 500
812	Paire de boucles d'oreilles demi- créoles à anneaux entrelacés en or jaune (750 millièmes). Poinçons têtes d'aigle. PB : 1.6g On y joint des systèmes poussettes en métal doré.	40 / 80
813	Bague perle de culture blanche en or gris (750 millièmes). Poinçon tête d'aigle. Diamètre perle : 8.8 mm environ. TDD: 54. PB : 3.1g	80 / 100
814	Ensemble chaîne forçat et sa croix ciselée en or jaune (750 millièmes). Anneau ressort plaqué or. Long chaîne : 55 cm environ. PB total : 15g Condition report : À charge de contrôle	400 / 440
815	Bague en or jaune Et bicolore (750 millièmes) de forme marguerite avec un petit rubis rond facetté. Poinçon tête d'aigle. TDD: 56. PB: 2g	50 / 70
816	Petit lot de bijoux en or jaune (750 millièmes). Bracelet accidenté. PB : 2.9g	60 / 80
817	Pendentif souvenir en agate ronde 2 couches pivotables dans un entourage en or jaune (750 millièmes) surmonté d'un décor en guirlande. Poinçon tête d'aigle. Hauteur : 40 mm PB : 12.2g	200 / 220
818	Bague ancienne en or jaune (750 millièmes) sertie de pierres d'imitation incolores, le tout épaulé de chaque côté d'un décor en pont et dans un cercle ovalisé. Poinçon tête d'aigle. TDD: 56. PB: 4.3g	120 / 140
819	Ensemble croix et bague orné chacun d'une perle blanche sur or jaune (750 millièmes). TDD: 55. PB total : 4.1g Condition report: A charge de contrôle	80 / 100
820	Broche « Belle époque » en or jaune (750 millièmes) à décor de ruban entrelacés rehaussé de feuillages et de petites perles blanches. Une perle en pampille. Partie pendentif postérieure. Manque une perle. Poinçon tête de cheval. Dim broche : 30 x 28 mm. PB : 3.4g	100 / 120

821	Médaille profil de vierge en or jaune (750 millièmes). Dos non gravé. Diamètre : 26 mm. PB : 5.8g	150 / 180
822	Lot de bijoux accidentés en or jaune (750 millièmes) comprenant : une alliance, un pendentif pièce de 10 francs or, une bague pièce de 10 francs, une petite bague et une créole. PB total : 20.8g	480 / 520
823	Pendentif médaillon orné d'une perle blanche en or jaune (750 millièmes). Poinçon tête d'aigle. PB: 3.4g On y joint 2 pendentifs perle nacre et un avec du corail	80 / 120
824	2 chaînes en or jaune (750 millièmes) une en maille gourmette et l'autre à motifs ouvragés. Poinçon tête d'aigle. PB : 10g	280 / 300
825	Collier semi souple en or jaune (750 millièmes). Poinçon tête d'aigle. Long : 44.5 cm. PB : 8.7g	240 / 280
826	Lot de 6 pièces en argent dont 1 de 50 F et 2 de 10 F "à l'Hercule". on joint 3 pièces en métal	20 / 30
827	Pendentif pierre jaune, monture en or PB:8 gr	80 / 100
828	deux alliances en or gris P: 5,6 gr	130 / 160
829	bague chevalière en or et platine sertie d'un diamant et éclats PB: 3 gr	80 / 120
830	Bague solitaire en or gris (750 millièmes) sertie d'un diamant de taille brillant d'environ 0.30/0.40 carat. Poinçon tête d'aigle. TDD:54. PB : 2.9g	120 / 150
831	Pendentif « cœur ouvragé » en or gris (750 millièmes) serti de diamants de taille 8/8 avec sa chaîne. PB : 3.7g	100 / 120
832	pendentif camé sur coquillage , monture en or jaune PB: 1.9 gr	30 / 50
833	Lot comprenant : Médaille vierge en or, petite montre bracelet de dame boitier or (poinçons tête d'aigle) et une épingle de cravate (croissant en or, épingle en métal). Poids brut total : 15 g	250 / 280
834	Une pièce en or Souverain 1872.	260 / 280
835	Paire de boucles d'oreille en argent (925°) et pierres violette.	20/30
836	Une chaine et un petit bracelet en or : 7 g. On joint deux chaines en métal.	200 / 240
837	Paire de créoles en or. 3.20 gr.	80 / 120
838	Une alliance en or tressé (A charge de contrôle). 3.2 g. On joint une alliance en métal travaillé.	120 / 150
839	Quatre bracelets jonc en or. 29.20 gr. (dont un à charge de contrôle, les 3 autres en règle)	900 / 1000
840	Collier de perles, fermoir en or.	50 / 60
841	Bracelet en or (poinçon tête d'aigle) mailles américaines avec trois breloques : 2 en métal doré et une avec pièce de 10 F en or Napoléon III. Poids brut : 41 g	800 / 900
842	Ensemble comprenant : une chaine en or maille forçat et un pendentif en or orné d'une pièce en or de 20 F Marianne République Française. (la chaîne et la monture à charge de contrôle). Poids total : 18.2 g	400 / 500

# **CONDITIONS DE VENTE**

#### 1- GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Priseur. Les attributions faites dans le catalogue de la vente ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions et les estimations sont communiquées à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti, les restaurations d'usage et rentoilage sont considérées comme mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et inscrites sur le procès-verbal.

#### 2- ORDRES D'ACHAT ET ENCHERES PAR TELEPHONE

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir un formulaire d'ordre d'achat accompagné de la copie rectoverso d'une pièce d'identité. Le commissaire-priseur agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots en ne dépassant pas, en aucun cas, le montant maximum indiqué par l'enchérisseur. Les ordres d'achat et les demandes d'enchères téléphoniques doivent nous parvenir au plus tard la veille de la vente à 18h. Il s'agit d'un service gratuit et d'une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur ne peut être tenu responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre ou une demande d'enchères téléphoniques par erreur ou toute autre cause. Nous ne prenons pas d'enchères téléphoniques pour les ventes courantes.

#### 3- ENCHERES

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse ainsi qu'un chèque de garantie. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », le dit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

## 4- DONNEES

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par notre OVV afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la règlementation l'impose. Conformément à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif á l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros, notre maison de vente effectuera pour le compte de(s) adjudicataire(s) la déclaration d'achat auprès du CITES. Nos clients disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes.

#### 5- FRAIS DE VENTE

18 % TTC en sus de l'enchère 14.28 % TTC pour les ventes judiciaires (lots précédés d'une astérisque)

#### 6- PAIEMENT

Le paiement est comptant et doit s'effectuer au moyen de : - Carte bancaire à l'étude - Virement bancaire (IBAN sur demande)

## 7- DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement l'objet pourra être remis en vente selon la procédure sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

## 8- RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Le magasinage ne saurait engager la responsabilité de l'opérateur de vente à quelque titre que ce soit. À partir d'un délai de quinze jours, il sera perçu cinq euros de frais de gardiennage par jour et par objet.

## 9- EXPÉDITION

Pour toute demande d'expédition, veuillez contacter la société Mail Boxes Etc., prestataire professionnel qui se charge de l'emballage et de l'envoi de vos achats. Tél. : 04.91.37.01.37 ou par mail mbe2568sdv@mbefrance.fr

# 10- FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES

L'Hôtel des Ventes d'Avignon est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de l'Hôtel des Ventes d'Avignon ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

## (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'Hôtel des Ventes d'Avignon. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'Hôtel des Ventes d'Avignon est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

# (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ciaprès les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

# (3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, L'Hôtel des Ventes d'Avignon pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour

conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

## (4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

## (5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'Hôtel des Ventes d'Avignon ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. L'Hôtel des Ventes d'Avignon, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

## (6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'Hôtel des Ventes d'Avignon : par écrit auprès de l'Hôtel des Ventes d'Avignon, 2 rue Mère Térésa, 84000 Avignon,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

## (7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'Hôtel des Ventes d'Avignon de tout changement concernant ses coordonnées de contact

# PATRICK ARMENGAU - COMMISSAIRE-PRISEUR

Expert Près la Cour d'Appel

Courtine - 2 rue Mère Térésa - 84000 Avignon / Tél 04 90 86 35 35 / Fax 04 90 86 67 61 site web : www.avignon-encheres.com e-mail : contact@avignon-encheres.com SARL HÔTEL DES VENTES D'AVIGNON / SOCIÉTÉ DE VENTES VOLONTAIRES CERTIFICATION ISO 9001 / AGRÉMENT 2002-166